



notamment l'exemple du Nord-Pas-de-Calais où des avancées très sensibles ont été effectuées. Le Conseil Régional, qui octroie déjà les bourses spéciales de 50.000F, a également obtenu une enveloppe afin de consentir des prêts à 0% sur 10-12 ans à ces JA "hors normes". Le Conseil Général 62 s'apprête quant à lui, à créer un fond spécial réservé à la même démarche.

Par ailleurs, l'une des grandes revendications de l'association réside dans la suppression de la barre fatidique des 40 ans au-delà de laquelle toute aide paraît aujourd'hui problématique.

Tous ces problèmes seront évoqués lors du congrès des agriculteurs non-aidés organisé par l'A.D.D.E.A.R.H. au lycée agricole de Gignac le 27 février prochain.

Christian Simon

n'aboutit pas toujours à des conditions intéressantes. Encore faut-il sonner aux bonnes portes! Et il faut savoir qu'elles existent.

l'A.D.D.E.A.R.H., association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural de l'Hérault. Le comité de pilotage de

cette dernière revendique près d'une trentaine de noms, des personnes physiques dont Yves Piétrasant, vice-président du Conseil régional et des organisations agricoles comme la



Maréchage et vente directe: une solution pour "démarrer petit"

Certains banques proposent des formules avantageuses à ces agriculteurs. C'est le cas, par exemple, de la Banque Populaire qui, suivant les modalités du projet et la durée du prêt (jusqu'à 15 ans), annonce des taux de 6,5% à 7,5% et le Crédit Agricole du Gard qui se positionne dans une fourchette basse de 5,5 à 6,85%.

### Une démarche volontariste

Dans le département de l'Hérault, plusieurs structures ont uni leurs efforts au sein de

Confédération Paysanne mais aussi la fédération des caves coopératives de l'Hérault. L'association précise que ce comité de pilotage est "ouvert et non limitatif".

L'association mène depuis plusieurs mois une réflexion sur la situation des non aidés et a, dans un premier temps, mené sa propre enquête dans l'Hérault afin d'affiner les conclusions de l'enquête C.R.J.A. au niveau départemental.

### Des précédents

Dans ses proposi-

## GUIDE DE L'INSTALLATION

La nouvelle édition du guide de l'installation réalisé par la chambre d'Agriculture de l'Aude a été présentée le 23 janvier. Cet ouvrage particulièrement d'actualité recense toutes les aides et tous les problèmes auxquels peuvent se trouver confrontés tous les candidats à l'installation. Axé sur un parcours classique mais particulièrement exhaustif, on y trouve l'ensemble des possibilités d'aides dont certaines accessibles à tous. Cet ouvrage de 200 pages, même s'il prend en compte certaines spécificités audoises, représente un outil indispensable et peu onéreux susceptible d'apporter des informations précieuses pour les agriculteurs de tout département.

Une seule réserve: il aurait sans doute été souhaité

de consacrer un chapitre aux "non-aidés" en leur proposant une liste exacte des aides auxquelles ils peuvent accéder sans avoir à effectuer une recherche fastidieuse au fil des chapitres.



Disponible à la Chambre d'agriculture de l'Aude  
Tel: 04 68 11 79 79  
Prix: 55,00F